



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0865

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des présidents des Conseils de développement pour son programme d'actions 2015

service : Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havad, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015**Délibération n° 2015-0865**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des présidents des Conseils de développement pour son programme d'actions 2015**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association nationale des présidents de Conseils de développement, dénommée "Coordination nationale des Conseils de développement" (CNCD) a été créée le 30 mars 2012. Elle regroupe les présidents des Conseils de développement de France qui ont décidé d'adhérer et qui sont à jour de cotisation.

Elle est née d'une volonté de structurer et de doter d'une existence légale une scène d'échanges initialement informelle entre 60 Conseils de développement. Elle est, par ailleurs, engagée dans un partenariat avec l'Association des communautés urbaines de France (ACUF) et l'Assemblée des communautés de France (ADCF) qui soutiennent la structuration du réseau des Conseils de développement.

La Coordination nationale des Conseils de développement a été constituée en 2003, notamment sous l'impulsion du Conseil de développement de la Communauté urbaine de Lyon. Elle œuvre pour la promotion de la démocratie locale et la mobilisation de la société civile à l'échelle des intercommunalités. Assise sur l'échange d'expériences, elle permet aux Conseils de développement d'évaluer leurs pratiques et d'améliorer leur collaboration au quotidien avec les collectivités ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui les portent.

a) - Objectifs

Les objectifs de l'Association nationale des présidents de Conseils de développement sont les suivants :

- participer aux démarches et travaux du réseau qu'est la Coordination nationale des Conseils de développement, en particulier lors des réunions de travail des présidents et des rencontres nationales,
- partager les travaux des Conseils de développement et aborder des sujets communs, afin d'améliorer la mutualisation, la capitalisation, la valorisation, la diffusion, la lisibilité et l'évaluation de l'impact des différents travaux des Conseils de développement,
- promouvoir collectivement la démocratie participative et organiser les relations appropriées avec les acteurs des territoires afin de porter à leur connaissance les travaux, points de vue et pratiques participatives aux différentes échelles, françaises, européenne et internationale.

Pour remplir ces objectifs, développer ses activités (publications, sensibilisation, promotion, participation à diverses instances de réflexion, etc.) et se donner davantage de visibilité, la Coordination nationale des Conseils de développement s'est structurée en association afin de se doter de moyens humains et matériels et, notamment, d'un salarié permanent depuis octobre 2012. L'année 2013, première année pleine de fonctionnement de la nouvelle organisation et le premier semestre de l'année 2014 ont permis le lancement de chantiers structurants et collectifs, notamment dans le contexte de la "modernisation de l'action publique" portée par la loi d'affirmation des métropoles.

C'est pourquoi, il est proposé que les intercommunalités dont émanent les Conseils de développement, attribuent une subvention de fonctionnement à l'Association des présidents de Conseils de développement.

b) - Bilan des actions 2014-2015

Le rapport d'activité 2014-2015 est joint au dossier présenté à l'approbation du Conseil.

On notera, en ce qui concerne la Métropole et en dehors des actions relevant des "pays", les 5 actions suivantes :

1° - 11èmes Rencontres nationales des Conseils de développement

Les Rencontres se sont tenues à Saint-Denis (93), dans l'auditorium du Stade de France et dans les locaux de l'Usine, les 24 et 25 novembre 2014, permettant aux Conseils d'échanger sur leur situation et leurs évolutions au regard de la réforme territoriale et des élections municipales et intercommunales de 2014. 180 participants représentant 65 Conseils de développement ont pu participer à ces Rencontres.

2° - Projet de loi NOTRe

Dans le cadre de la discussion à l'Assemblée nationale du projet de loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la Coordination nationale des Conseils de développement a travaillé sur des propositions pour une meilleure reconnaissance des Conseils de développement. Ce travail a abouti à l'adoption, en première lecture, d'un amendement (n°1412) qui harmonise les dispositions spécifiques figurant dans la loi Voynet (1999) et dans la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles pour le bon fonctionnement des Conseils de développement.

3° - Autres actions : Groupe de travail "métropoles"

Le groupe de travail "métropoles" rassemble les Conseils de développement de la Coordination nationale concernés par la mise en place de métropoles de droit commun ou à statut particulier. Installé en 2013, il a poursuivi son activité avec deux réunions entre août 2014 et mars 2015. Ces réflexions ont abouti à la rédaction de fiches d'expériences des Conseils de développement concernés par une métropole.

4° - Partenariat UNADEL

Le partenariat avec l'Union nationale des acteurs et structures du développement local (UNADEL) a été un chantier majeur en 2014/2015. Suite à un accord conclu en septembre 2014, l'UNADEL et la CNCD ont conçu, ensemble, des formations destinées aux Conseils de développement.

5° - États généraux du pouvoir citoyen (EGPC)

Depuis 2013, la Coordination nationale des Conseils de développement participe au collectif des États généraux du pouvoir citoyen (EGPC), qui réunit diverses structures associatives autour d'une réflexion sur le renouvellement de la démocratie.

Deux rencontres, le 15 novembre 2014 et le 11 mars 2015, ont été organisées par le réseau.

c) - Programme d'actions pour 2015-2016

Le programme d'actions 2015 de la Coordination nationale des Conseils de développement comprend les volets suivants :

1° - Chantiers engagés dans le réseau des Conseils de développement

- porter nationalement des propositions partagées au sein de la CNCD,
- poursuivre la promotion de la démocratie participative et faire connaître la valeur ajoutée des Conseils de développement avec, notamment, la mise en place des Conseils de développement de métropole, de pôle d'équilibre et la nécessité de revisiter les liens avec les autres instances participatives, de l'échelle locale à régionale,
- poursuivre et développer le partenariat avec les structures de formation proches des collectivités territoriales (Union nationale des acteurs et des structures du développement local -UNADEL-, Centre national de la fonction publique territoriale -CNFPT-, etc.) pour l'offre de formation/études aux Conseils de développement et à leurs animateurs,
- renforcement des relations avec les associations d'élus,

- développement du réseau de la Coordination par de nouvelles adhésions,
- offrir une plateforme d'informations et d'échanges d'expériences à partir de l'activité des conseils membres et alimentés par eux-mêmes,
- poursuite de l'activité du groupe de travail "métropoles" (détaillé ci-dessus),
- poursuite de l'activité du groupe de travail "pays/Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)".

2° - Relations publiques

- représentation des Conseils de la Coordination auprès des instances de l'État et des organisations publiques nationales,
- représentation et interventions au nom des Conseils membres lors de manifestations liées aux problématiques intéressant les Conseils de développement,
- instauration d'un fonctionnement en co-présidence paritaire,
- renforcement du rôle du conseil d'administration par une implication plus importante des administrateurs dans la conduite de projets/thématiques de travail et l'animation de groupes de travail.

3° - Partenariats

- participation au réseau national des pôles métropolitains,
- partenariat avec les associations d'élus et fédérations nationales (notamment Association des communautés urbaines de France -ACUF-, Assemblée des communautés de France -ADCF-, Association de promotion et de fédération des pays -APFP-, etc.).

4° - Communication interne et externe

- développement des services numériques facilitant l'activité des Conseils de développement : site internet dédié à la présentation des Conseils de développement, de leur coordination et valorisant leurs travaux, plateforme collaborative accessible aux conseils inscrits, lettres d'information à destination des conseils et du grand public et enfin, relais et veille sur les réseaux sociaux.

c) - Plan de financement prévisionnel pour l'exercice 2015

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaire et charges afférentes	45 000	contributions des conseils de développement (= subventions des établissements publics de coopération intercommunale -EPCI-)	90 000
locaux	10 000		
déplacements, missions	10 000		
bureautique, télécommunications	2 000	cotisations des Présidents	750
communication, publications, relations publiques, réceptions	6 000		
dépenses d'équipement	1 000		
finances, expertise comptable, assurances	1 700	produits financiers	250
projets (honoraires d'études, cons- titution de réserves pour projets)	10 300		
réserve : constitution du fonds de roulement	5 000		
Total	91 000	Total	91 000

En 2014, la Communauté urbaine a versé une subvention de 13 000 €.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 200 € au profit de l'Association nationale des présidents de Conseils de développement dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'actions pour l'année 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 200 € au profit de l'Association nationale des présidents de Conseils de développement dans le cadre de la réalisation de son programme d'actions pour l'année 2015,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'Association nationale des présidents de Conseils de développement définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P02O2037.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.